



Direction des Ressources Humaines

Numéro de l'arrêté :  
2025\_1164

Émetteur : MC

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 2025 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire de La Baule-Escoublac,

- VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 132-10, L. 522-4 et L. 522-26,
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- VU la délibération du 25 mai 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire du 24 avril 2007,
- VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 2 juillet 2021 après avis du comité technique,
- VU la liste des agents promouvables établie en date du 12 juin 2025 , 6 agents promouvables dont 3 femmes -50% et 3 hommes -50%.

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> -

Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe établi au titre de l'année 2025, les fonctionnaires suivants :

- 1 - Madame HAINCOURT Clara
- 2 - Madame PINOT Céline
- 3 - Madame TIRMONT Alexa
- 4 - Monsieur TURK Alexander
- 5 - Monsieur BIHAND Philippe

Soit 3 femmes (60 % ), 2 hommes (40 %).

Article 2 - Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 3 - Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Article 4 : Le Maire <sup>Pour le Maire,</sup> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Jean-Philippe DUPUIS

Fait à La Baule-Escoublac le 23/06/2025  
en tant que Directeur du Personnel,  
Administration

notifié le

Signature de l'agent :

Signé numériquement le 27/06/2025  
  
Page 1  
  
Hôtel de ville - 7 avenue Guichard - BP 172 - 44504 LA BAULE CEDEX -  
02 51 75 75 75



## ARRÊTÉ DU MAIRE

### TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 2025 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire de La Baule-Escoublac,

- VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.132-10, L.522-4, L.522-24 et L.522-26,
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- VU la délibération du 25 mai 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire du 24 avril 2007,
- VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 2 juillet 2021 après avis du comité technique,
- VU la liste des agents promouvables établie en date du 12 juin 2025, 2 agents promouvables dont 2 femmes-100%.

### ARRÊTE

**Article 1** - Sont inscrites sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe établi au titre de l'année 2025, les fonctionnaires suivantes :

- 1 - Madame LEBOUVIER Sandra  
2 - Madame PAROIS Stéphanie

**Article 2** - Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3** - Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernées.

**Article 4** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à La Baule-Escoublac, le 23/06/2025

notifié le

Pour le Président  
La Vice-Présidente du CCAS

Signature de l'agent :



Virginie FONTAINE